

de trois cents hommes fermait la marche. Une vingtaine de personnes, appartenant à la population étrangère de la capitale, s'étaient jointes au cortège.

La route se fit lentement, dans toutes les conditions voulues de respect et de convenances. Arrivé le 28 novembre à Vera-Cruz, le cercueil fut porté à l'église paroissiale où, après une courte cérémonie, le gouverneur, M. Ortegat, entouré de tous les fonctionnaires civils et militaires de la ville, procéda officiellement à la remise définitive entre les mains de l'amiral Tegethoff. Quelques heures après, la *Novara* recevait à son bord le funèbre dépôt qu'elle était venue chercher, hissait le pavillon de deuil et reprenait le chemin de l'Europe.

C'était le même navire qui, le 20 mai 1864, avait débarqué dans ce même port l'empereur et l'impératrice du Mexique, pleins de vie et d'avenir, allant au devant de leurs nouvelles destinées.

CHAPITRE XVII

SOMMAIRE : Les vainqueurs après la victoire. — Occupation de Mexico par l'armée juariste. — Premiers actes du général Porfirio Diaz. — Mesures préliminaires à l'endroit des adhérents de l'empire. — Deux exécutions. — Entrée de Juarez dans la capitale. — Appels à la clémence. — Politique contradictoire. — Départ de M. Dano. — Trouble des esprits et divisions dans le camp libéral. — Obstination impolitique de Juarez et de M. Lerdo. — Réélection de Juarez à la présidence. — Le Mexique rejeté par sa faute dans les révolutions.

L'occupation de Mexico par le général Porfirio Diaz s'effectua quarante-huit heures après les exécutions de Queretaro. Le tragique dénouement du Cerro de las Campanas était en effet accompli depuis le matin lorsque, dans l'après-midi du 19 juin, Marquez consentit enfin à reconnaître que l'empereur était prisonnier et à se démettre de sa dictature. Les négociations pour la reddition de la place, entamées dès le soir même, traînèrent en longueur pendant toute la journée du lendemain,

en raison de l'insistance que mettaient les chefs de la garnison à obtenir une capitulation en règle, tandis que Porfirio Diaz exigeait que la ville se rendit à discrétion. Les pourparlers furent même un moment rompus et la canonnade reprise par les batteries de siège. Ce fut seulement le 20 à dix heures du soir, sous le coup d'une menace d'assaut avec toutes ses conséquences, qu'on se résolut à subir la condition du vainqueur. La convention signée se réduisit au règlement de quelques détails matériels. L'article 2 déclarait seulement que la vie, la propriété et la liberté des citoyens paisibles demeureraient placées sous la sauvegarde du général Porfirio Diaz. Tous ceux qui avaient porté les armes devaient se constituer prisonniers en se réunissant sur des points désignés, où ils auraient à attendre les décisions du gouvernement. Quant aux personnes qui avaient fait acte d'adhésion politique à l'empire, la convention restait muette à leur égard.

Ce fut dans ces conditions que la première division de l'armée assiégeante fit son entrée, le 21 au lever du jour, ayant à sa tête le commandant en chef. Les premières paroles qu'eut occasion de prononcer le général Diaz donnèrent de suite la mesure de ses dispositions. Quelques vivats ayant éclaté sur son passage, il détourna vivement son cheval vers le groupe d'où les cris étaient partis : « Messieurs, dit-il à ceux qui l'acclamaient, je vous remercie ; mais permettez-moi de vous

« demander le silence. Un cri peut en provoquer d'autres et je tiens à ce qu'aucune manifestation de rancune ne se mêle à notre victoire. » Tous ses actes furent à la hauteur de ce langage. Après avoir eu soin de choisir pour l'occupation de la capitale les soldats dont il était sûr comme discipline et comme conduite, il avait pensé aux misères de cette population en proie à la famine. Des chariots chargés de pain fabriqué pendant la nuit suivaient sa colonne ; la distribution s'en fit avec le plus grand ordre aux pauvres gens, aux malades des hôpitaux et aux détenus privés de vivres de puis plusieurs jours. La prévoyance ne s'arrêta pas là. A peine M. Baz, nommé gouverneur de la ville, avait-il eu le temps de s'installer au palais municipal qu'on affichait des arrêtés préparés d'avance pour régler le ravitaillement, le faciliter en suspendant les droits d'octroi et préserver les habitants des exactions des pourvoyeurs en fixant un prix de vente maximum aux marchandises de première nécessité. Un autre arrêté, destiné à prévenir les désordres de l'ivresse, interdisait pendant trois jours l'introduction de la liqueur nationale le *Pulque*, de l'eau-de-vie et de la bière, sous peine de confiscation de la marchandise et d'une forte amende. L'amende et la prison étaient décrétées contre la détérioration des édifices. Toute visite domiciliaire, toute arrestation, tout enrôlement forcé pratiqué sans un ordre exprès de l'autorité supérieure était puni d'un emprison-

nement pouvant aller jusqu'à cinq ans. Enfin le vol, l'incendie, l'homicide, les actes de violence personnelle entraînaient peine de mort, avec exécution immédiate en cas de flagrant délit.

Chacune de ces mesures était une marque de sollicitude et une garantie de sécurité. Le général Diaz les compléta en ne laissant pénétrer dans la ville les différents corps de son armée que par détachements successifs, à mesure qu'il eut pris ses dispositions pour les tenir dans sa main et maîtriser leur turbulence. Il poussa la précaution jusqu'à éviter le recours à un emprunt forcé, qui eût été cependant presque normal en vue des circonstances, dans la crainte que la perception ne devînt une occasion d'abus. Il fit face aux premiers besoins de ses troupes à l'aide d'un prêt d'un million négocié sous sa garantie personnelle et par l'entremise de M. Otterbourg. La somme, fournie en grande partie par les négociants américains, fut ponctuellement remboursée.

Avant la fin de cette journée si redoutée, la capitale rassurée respirait plus librement qu'elle ne l'avait fait depuis bien des mois et présentait l'aspect d'une ville délivrée plutôt que celui d'une ville prise. Le soulagement et la satisfaction causés par la façon inespérée dont s'installait le nouveau régime n'étaient cependant pas sans mélange pour tout le monde. Si la masse de la population saluait avec joie la fin de ses privations, le retour à sa vie ordinaire, la perspective d'une re-

prise prochaine du travail et des affaires, l'anxiété était vive parmi ceux qui avaient un compte politique à régler avec le parti victorieux. Ils savaient déjà que ce n'était pas au général Diaz qu'ils auraient affaire. Le gouvernement de San Luis se réservait le droit exclusif de prononcer sur leur sort et les dispositions préliminaires prises à leur égard n'étaient pas faites pour les tranquilliser. Ordre était donné à tous ceux qui avaient voté pour l'empire, en qualité de notables, à tous ceux qui l'avaient servi et reçu de lui des émoluments ou une solde, d'avoir à se présenter dans un délai de vingt-quatre heures; passé ce temps, ceux qui viendraient à être arrêtés seraient fusillés sans autre forme de procès. Les employés et les officiers supérieurs étaient prévenus qu'ils auraient à attendre en prison les décisions du gouvernement. Tous les habitants de Mexico étaient tenus de laisser fouiller leurs maisons, sous peine d'amende et d'emprisonnement. Le fait de cacher un délinquant était puni de six mois de prison à deux ans de travaux forcés, à moins qu'il ne s'agît d'un père, d'un fils, d'un frère ou d'un mari. De rigoureuses perquisitions, entreprises sans perte de temps dans tous les quartiers de la ville et suivies d'arrestations fréquentes, avertirent les intéressés qu'ils auraient tort de considérer ces mesures comme purement comminatoires.

Le nombre des personnes qui répondirent à cette mise en demeure fut tout d'abord assez res-

treint. On éprouvait une hésitation très-compréhensible à se livrer spontanément et, si le délai de vingt-quatre heures primitivement fixé eût été maintenu, longue eût été la liste des exécutions qui auraient ensanglanté la capitale. Mais, ici encore, le général Diaz apporta toutes les atténuations compatibles avec ses instructions. Le terme assigné fut prolongé de deux jours. Deux semaines plus tard, la sommation fut renouvelée avec un délai nouveau de trente heures. Grâce à ces temporisations, grâce en outre aux avis donnés en sous-main à des réfractaires connus de ne point s'obstiner à éluder une nécessité inévitable, la pénalité suprême édictée contre les insoumis ne trouva que deux occasions d'être appliquée. Dans l'un et l'autre cas, elle frappa précisément des hommes dont le rôle avait été considérable et qu'entouraient, même dans le camp libéral, de vives sympathies. Le premier fut le général Vidaurri, découvert le 8 juillet dans l'asile où il se croyait en sûreté, chez un Américain que la voix publique accusa de l'avoir trahi. Il fut, conformément à la loi établie, fusillé le jour même de sa capture. C'était, entre tous, un des personnages ralliés à l'empire qui méritaient le moins un tel sort. Le général Diaz eût voulu le sauver; mais la situation commandait; il ne put que donner une marque publique de ses regrets en contre-mandant une fête qui devait avoir lieu ce soir-là au quartier-général. Il essaya en outre de mettre à

profit le douloureux exemple qu'il avait été contraint de faire, pour en éviter le retour. Un dernier sursis de vingt-six heures fut accordé aux personnes compromises qui persistaient à ne point se présenter.

Au mois d'août, le général O'Horan fut surpris à son tour dans une propriété rurale distante de quelques lieues de Mexico, où il croyait avoir trouvé une retraite assurée. Les choses se passèrent pour lui d'une façon moins sommaire que pour Vidaurri. Il y eut une instruction et un procès en règle¹; les efforts en sa faveur se multiplièrent; le résultat néanmoins fut le même : l'exécution eut lieu le 21 août.

Il ne devait pas y avoir d'autre sang versé; mais rien ne le disait alors et les détenus, qui se comptaient par centaines, attendaient leur arrêt dans des trances mortelles. Une soixantaine avaient, à la vérité, été relaxés au bout de quelques jours, soit à cause de leur état de santé, soit en raison de leur peu d'importance. C'était un indice que le

1. Il se produisit, à l'occasion de ce procès, un acte de générosité qui doit être recueilli.

Pendant le siège de Mexico, madame Iglesias, femme du ministre des finances de Juarez, avait vu arracher son fils de chez elle, par ordre d'O'Horan qui l'avait envoyé aux tranchées sous le feu des assiégeants.

Appelée à déposer comme témoin contre l'ennemi politique qui avait mis à une si cruelle épreuve son cœur de mère, madame Iglesias refusa de comparaître, en déclarant qu'elle n'avait rien à dire à la charge de l'accusé.

gouvernement comptait au moins procéder par catégories et prendre en considération les circonstances atténuantes ; mais la question restait dans un inconnu menaçant pour ceux qui pouvaient se regarder comme plus compromis. Dans le nombre figuraient quelques étrangers, notamment M. Eloin, le premier et trop célèbre chef du cabinet de l'empereur ; le colonel Becker, qui avait rempli les fonctions d'aide-de-camp de Marquez et joué un rôle assez bruyant ; le baron Tindal, commandant de la gendarmerie dans les derniers temps de l'empire. Parmi les Mexicains, Marquez continuait à déjouer toutes les recherches ; M. Lacunza, le collaborateur principal de ses impostures et de ses combinaisons était parvenu à gagner les Etats-Unis ; plusieurs des anciens ministres avaient également réussi à quitter le pays ; cependant il n'y avait guère de famille importante qui ne comptât un de ses membres ou un de ses proches en état de détention préventive.

La seule indication que l'on eût des intentions du gouvernement était dans les dispositions prises à l'endroit du gros des prisonniers militaires de Querétaro. Pour les officiers de grades inférieurs et pour les simples soldats, ces dispositions étaient assez douces : au-dessous du grade de lieutenant, les Mexicains avaient obtenu la permission de se retirer dans une localité quelconque à leur choix, sans autre condition que la résidence forcée et l'obligation de rester sous la surveillance de l'au-

torité ; les étrangers avaient reçu l'autorisation de quitter le territoire. Mais les capitaines, les commandants, les lieutenants-colonels et les colonels s'étaient vu infliger un emprisonnement variant de deux à six ans. De plus, trois groupes d'accusés, mis en dehors de cette mesure générale, avaient été déférés aux conseils de guerre. Si on procédait d'après les mêmes données à Mexico, où les culpabilités, à la fois plus graves et plus vagues, se prêtaient à toutes les distinctions que voudrait établir la vengeance du vainqueur, quels seraient le poids et la mesure adoptés ? Où seraient la limite et les lignes de démarcation des représailles ? Le silence derrière lequel se dérobaient les intentions et les décisions ultérieures de Juarez et de ses ministres, prenait une signification menaçante par le soin qu'ils mettaient sans cesse à évoquer la loi du 25 janvier 1862. Même alors qu'ils faisaient acte d'indulgence relative, ils commençaient par rappeler le droit d'exécution sommaire dont les armait cette loi, comme pour avertir qu'ils se réservaient d'y revenir et de l'exercer dans toute son étendue quand bon leur semblerait.

On sentait, d'autre part, que le général Diaz soutenait une lutte sourde ; on le devinait mécontent, à la gêne, entre ses idées de généreuse modération et des instructions qui lui enlevaient toute initiative, en lui dictant des mesures qu'il répugnait à appliquer. Un ordre du gouvernement l'avait contraint de retenir à Puebla le contingent

autrichien et les Français du commandant Chenet, auxquels il avait d'abord accordé la liberté d'aller s'embarquer à Vera-Cruz. Depuis lors, son attitude s'était complètement modifiée. Les questions anxieuses dont le pressaient les amis et les parents des détenus ne recevaient plus de lui que des réponses évasives. Il eludait les instances du corps diplomatique pour savoir quelles étaient les intentions à l'égard du ministre de France. Il se renfermait, en un mot, dans le rôle tout passif d'un homme réduit à subir une politique qui n'est pas la sienne, ne pouvant la désavouer, ne voulant pas en accepter la solidarité et ne conservant plus que par devoir une autorité intérimaire dont il lui tarde d'être déchargé.

Le président Juarez, cependant, avait quitté San-Luis le 1^{er} juillet et, après s'être arrêté quarante-huit heures à Queretaro, était arrivé le 12 au palais de Chapultepec; le 15, il fit son entrée solennelle dans Mexico. Quel rapprochement pour ceux qui se reportaient à la journée du 14 juin 1864, et quelle mise en scène des vicissitudes humaines, que le spectacle de cette capitale reprenant la parure qui lui avait servi à recevoir l'empereur du Mexique, pour souhaiter la bienvenue au président de la république mexicaine! On eût dit que la pensée de ce contraste et les souvenirs qu'il évoquait planaient sur la population. La foule se montra remarquablement sobre de manifestations sur le passage du cortège. Elle resta

même assez froide devant un coup de théâtre préparé sur la place d'armes. Au moment où Juarez ayant pénétré dans le palais apparut au balcon principal, un étendard se déroula au-dessus de sa tête et laissa voir l'aigle national tenant dans ses serres les morceaux d'une couronne brisée. Les troupes furent à peu près seules à acclamer cette image allégorique qui, en rappelant le triomphe, rappelait aussi la vengeance exercée et celles qu'on redoutait de voir exercer encore.

La journée, dans son ensemble, laissa une impression de mécompte et de malaise. A défaut d'un acte général de clémence, sur lequel on ne comptait plus, on avait espéré qu'elle apporterait au moins une amnistie partielle, une définition précise des culpabilités que le gouvernement se réservait de rechercher et de punir, une limitation légale des peines qu'il entendait appliquer. Un éloquent appel en ce sens avait été lancé quelques jours auparavant par le général Vicente Riva Palacio, qui venait de déposer l'épée du soldat pour reprendre la plume du journaliste. Dans un article admirable de bon sens et de patriotisme, il conseillait à Juarez de laisser tomber pour tout châtement le mot de pardon sur la tête des vaincus. Le matin même, cet appel avait été renouvelé sous une forme encore plus directe, dans le discours de bienvenue prononcé aux portes de la ville par M. Antonio Martinez de Castro, chef de la commission municipale. « Nous

« vous devons d'être libres. avait dit M. de Castro;
 « il ne nous manque plus que d'être heureux, pour
 « que vous couronniez dignement votre entreprise.
 « Mais, pour arriver à un si noble but, il est néces-
 « saire que la paix conquise soit durable; il est
 « nécessaire que les esprits troublés se tranquilli-
 « sent; il est nécessaire que la confiance et la tran-
 « quillité perdues renaissent; il est nécessaire enfin
 « qu'il y ait une véritable réconciliation entre
 « tous les Mexicains, que toutes les haines de parti
 « soient déposées sur l'autel de la patrie, afin que
 « personne ne conspire à l'avenir sinon pour la
 « prospérité de la République. Si vous obtenez ce
 « résultat, citoyen président, non-seulement votre
 « nom sera immortel, mais encore il sera béni à
 « toujours par nos compatriotes. » Ces suggestions
 si claires n'avaient obtenu pour réponse que des
 paroles banales. Une proclamation présidentielle,
 affichée dans la journée, se bornait à répéter la
 formule tant de fois employée au cours du procès
 de Maximilien : « Le gouvernement n'a pas voulu
 « et n'a pas dû dans le passé, il doit encore moins
 « au moment du triomphe complet de la Répu-
 « blique, se laisser inspirer par aucun sentiment
 « de passion contre ceux qui l'ont combattu. Son
 « devoir a été et est de mettre en balance les exi-
 « gences de la justice avec les considérations de ma-
 « gnanimité. La modération de sa conduite, dans
 « tous les lieux où il a résidé, a démontré son
 « désir de modérer, dans la mesure du possible, la

« rigueur de la justice en conciliant l'indulgence
 « avec le devoir étroit imposé par les lois dont
 « l'application est indispensable pour assurer la
 « paix et l'avenir de la nation. » C'était annoncer
 que l'ère des rigueurs n'était pas fermée, sans
 dire jusqu'où on se réservait de les faire aller.

Le sentiment public se trouvait déçu encore sur
 un autre point. Arrivé au terme de ses pouvoirs
 constitutionnels depuis le 30 novembre 1865, Jua-
 rez n'avait continué à diriger les affaires natio-
 nales que par suite d'une sorte de convention tacite,
 née des circonstances, entre la nation et lui. On
 s'attendait donc à le voir abrégé de lui-même
 l'exercice de l'autorité dictatoriale que la force des
 choses l'avait conduit à assumer. Or, sa proclama-
 tion parlait bien d'appeler le peuple à dire par la
 voix du scrutin en quelles mains il voulait re-
 mettre ses destinées; mais la date de convocation,
 laissée dans le vague, restait à la discrétion des
 hommes mêmes qui détenaient le pouvoir, et ne
 paraissaient point disposés à s'en dessaisir de si
 tôt. On se voyait en présence d'un provisoire indé-
 fini, manifestement destiné à n'être que la conti-
 nuation du gouvernement personnel de Juarez et
 de M. Lerdo. On pressentait en outre que cette
 prolongation de règne serait mise à profit pour in-
 fluencer l'élection future et préparer le maintien
 du gouvernement entre les mêmes mains. Aux
 yeux de la très-grande majorité des gens éclairés,
 les deux choses étaient d'une loyauté douteuse et

d'un effet indubitablement funeste pour l'avenir du Mexique. Une scission morale, provoquée par la faute de Juarez et de son ministre, se produisait au sein du parti libéral le jour même qui, en célébrant son triomphe, aurait dû marquer le point de départ d'une inaltérable union.

Un décret publié le lendemain de cette fête de la victoire régla le sort des prisonniers militaires de la capitale, d'après les mêmes règles qui avaient été adoptées pour l'armée de Queretaro. Les peines appliquées commençaient aux capitaines, frappés d'une année d'emprisonnement. Elles allaient ensuite s'élevant de grade en grade jusqu'aux généraux de division, pour lesquels la détention était de sept années. Quant aux détenus civils, un petit nombre de privilégiés furent remis en liberté, sous la condition de résider dans la ville et de répondre à tout appel de l'autorité. Pour les autres, l'incertitude et la captivité préventive se prolongèrent avec des vicissitudes diverses. Une décision prise un peu plus tard infligea quatre années d'emprisonnement à vingt-six d'entre eux, parmi lesquels M. Eloin, le père Fischer et M. Schaffer qui avait fait partie de la garde palatine¹; dix furent condamnés au bannissement et quarante relâchés moyennant le paiement d'amendes plus ou moins

1. La plupart des étrangers, et notamment M. Eloin, le colonel Becker, le baron Tindal et son fils furent toutefois libérés vers la fin de novembre et le commencement de décembre de la même année.

fortes; cent dix sortirent de prison avec obligation de rester sous la surveillance du gouvernement. Des mesures analogues et assez incohérentes se succédèrent pendant plusieurs mois. Au commencement de septembre, intervint un décret spécial relatif aux officiers supérieurs qui avaient joué un rôle marquant à Queretaro et dont plusieurs, après avoir passé en conseil de guerre étaient sous le coup d'une condamnation à mort. Là, le déploiement de sévérité fut beaucoup plus grand. Il n'y eut point d'exécutions; mais, au lieu de l'emprisonnement, le gouvernement appliqua les travaux forcés pour des périodes variant de deux à quinze ans. Somme toute, une indulgence relative tempéra graduellement la politique de rigueur qu'on avait pu craindre de voir ériger en système. Mais cette indulgence, exercée comme à regret, procédant par saccades, s'arrêtant à mi-chemin, gâtée par les restrictions, demeura sans effet pour l'apaisement des esprits. La reconnaissance ne s'éveille qu'en présence des actes spontanés; ici, on voyait trop que la modération était imposée par la pression de l'opinion publique et par la difficulté même de sévir contre tant de coupables. Les grâces concédées, d'ailleurs, qu'elles fussent partielles ou entières, ne portaient jamais que sur les peines matérielles: elles laissaient les amnistiés dans un état d'ostracisme et d'indignité civique qui en faisait autant de déclassés et de parias politiques au sein de la nation, alors que le

premier besoin eût été d'y ramener l'unité par la réconciliation et l'oubli.

Les alternatives par lesquelles passa la question relative aux membres du corps diplomatique, et en particulier au ministre de France, caractérisent mieux encore que tout le reste le conflit d'idées auquel le gouvernement fut en proie durant cette période. Il serait délicat d'affirmer que les bruits répandus au lendemain de la prise de Mexico étaient exacts de tout point ; que Juarez et M. Lerdo eurent la pensée de se faire de M. Dano un otage et d'exiger que le cabinet des Tuileries leur livrât le général Almonte en échange de son représentant ; qu'enfin ordre d'emprisonner le diplomate français et de saisir ses archives eût été donné de San Luis au général Diaz. L'embaras de ce dernier, chaque fois que M. Otterbourg essaya d'engager avec lui des explications sur ce terrain, attestait néanmoins l'existence d'un projet quelconque auquel il lui répugnait de s'associer, et d'instructions qui lui interdisaient toute liberté d'action et même de parole. Une conversation du ministre américain avec M. Lerdo, à la suite du banquet du 15 juillet, est plus significative encore. M. Otterbourg avait cru trouver, dans la liberté d'entretien que favorise la fin d'un dîner, l'occasion d'obtenir quelques éclaircissements du ministre des affaires étrangères. Celui-ci se renferma dans la réponse stéréotypée « qu'il ignorait à quelle décision s'arrêterait le président. »

« Dans tous les cas, reprit sèchement M. Otterbourg, j'espère que cette décision sera conforme au droit des gens. » Il a avoué depuis que cet espoir était loin d'être chez lui une conviction.

Il venait heureusement de recevoir de Washington les lettres de créance qui élargissaient son mandat et augmentaient son autorité, en l'investissant du titre de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis. Il en profita pour s'interposer d'une manière plus active et plus décidée. Son action fut secondée par l'arrivée à Vera-Cruz de la frégate américaine *Susquehannah*, portant le pavillon de l'amiral Palmer, qui venait chercher des nouvelles du ministre de France au nom de son gouvernement. C'était un avertissement que la surprise et l'inquiétude commençaient à s'éveiller aux Etats-Unis comme en Europe, et qu'une dérogation aux garanties du droit des gens soulèverait une réprobation universelle. Quel qu'eût été à l'origine le projet nourri en secret par Juarez et M. Lerdo, ils comprirent qu'il fallait y renoncer. Dans les premiers jours du mois d'août, M. Otterbourg put enfin faire savoir officiellement à M. Dano, ainsi qu'aux chargés d'affaires de Belgique et d'Italie, que le ministre des affaires étrangères était prêt à leur délivrer leurs passe-ports, dès qu'ils en adresseraient directement la demande. Les trois diplomates quittèrent en effet Mexico le 8 août, en toute liberté ; on leur donna même une escorte chargée de protéger leur voyage jusqu'à Vera-Cruz. Mais